

Conseil d'administration Séance du 29 juin 2018

Délibération n°14-2018 Pouvoirs du Président et de la Vice-Présidente

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les nouveaux statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg adoptés par le Conseil d'administration du 16 juin 2017 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin du 27 septembre 2017 approuvant les nouveaux statuts de l'EPCC et désignant des représentants de la ville au sein du conseil d'administration ;
- Vu la délibération de la Communauté urbaine de Caen la mer du 10 octobre 2017 approuvant les nouveaux statuts de l'EPCC et désignant des représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration ;
- Vu la délibération du Conseil régional de Normandie du 23 novembre 2017 approuvant les nouveaux statuts de l'EPCC ;
- Vu la délibération du Conseil régional de Normandie du 19 février 2018 désignant deux représentants au sein du conseil d'administration ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;

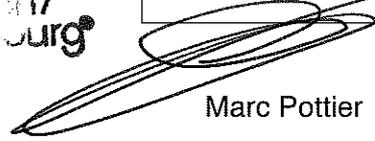
L'article 6 des statuts de l'EPCC dispose que le président convoque le Conseil d'administration au moins deux fois par an, qu'il préside les séances de ce conseil, qu'il propose de délibérer sur la nomination et la cessation des fonctions de directeur général de l'établissement. Il est assisté d'une vice-présidente.

DELIBERATION

Au bénéfice de ces considérations, il est proposé de se prononcer favorablement sur les pouvoirs attribués au président et à la vice-présidente.

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg

Le Président
Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20180629-delib14_2018-DE
Date de télétransmission : 04/07/2018
Date de réception préfecture : 04/07/2018



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 22
Présents : 17
Votants : 19

Vote : majorité à l'unanimité des voix